

L'intendant Poivre à l'ordonnateur Crémont

Le 27 décembre 1769

Un document des Archives départementales de La Réunion. Cote 22C.

Au Port Louis Isle de France, le 27 décembre 1769

Gains

M. Crémont

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 de ce mois au sujet des grains de votre colonie.

Nous avons été induits en erreur sur la possibilité de charger à Ste Susanne, et il paraît que les secours ne diminuent pas les embarras de chargement, et ne garantissent pas les grains d'être mouillés par les eaux et la mer, dans le trajet long et difficile qu'ils sont obligés de faire pour arriver au vaisseau. Ainsi tout bien considéré, ce magasin est mal placé où il est, et il ne convient plus d'y rien recevoir. A l'avenir les habitants doivent porter leurs grains dans un magasin d'un autre quartier, le plus voisin, et où l'on puisse charger commodément et sans danger pour le vaisseau et pour la cargaison.

Celle que *l'Africain* vient de nous apporter est entièrement perdue, la plus grande partie du blé a été mouillée d'eau de mer et est arrivée ici pourrie, et l'autre, plein d'insectes et de poussière. Vous sentez combien cela est onéreux au Roi. Je vous préviens que désormais nous n'enverrons aucun bâtiment à Ste Susanne.

Je suis avec un véritable attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

* * *